

[REDACTED]

Montréal, le 14 décembre 2015

[REDACTED]

Objet : Votre demande d'accès du 25 novembre 2015 (nombre d'effectifs chez IQ et dans chaque bureau régional – ventilé par bureaux régionaux; montants annuels totaux, en prêts, subventions ou aides financières d'une autre nature, directement octroyés aux entreprises, au cours des deux dernières années financières)

[REDACTED]

Nous faisons suite à votre demande d'accès formulée en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1) (ci-après, la «Loi sur l'accès») datée du 25 novembre 2015, reçue, par courriel, à nos bureaux le 26 novembre 2015, dont copie est jointe en annexe.

Pour ce qui est du nombre d'effectifs, nous joignons un tableau présentant l'information demandée en date du 31 octobre 2015.

Pour ce qui est des montants annuels totaux, nous joignons un tableau pour chacun des exercices financiers visés, contenant l'information demandée, relative aux interventions financières d'Investissement Québec réalisées sur ses fonds propres.

En terminant, à titre d'information, nous vous référons à l'article 135 de la Loi :

«135. Une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission de réviser cette décision.

Une personne qui a fait une demande en vertu de la présente loi peut demander à la Commission de réviser toute décision du responsable sur

.../2

le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur l'application de l'article 9 ou sur les frais exigibles.

Ces demandes doivent être faites dans les trente jours qui suivent la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé par la présente loi au responsable pour répondre à une demande. La Commission peut toutefois, pour un motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter ce délai.»

Nous vous prions d'agréer, [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le responsable de l'accès aux documents,



Marc Paquet, avocat
Vice-président, Affaires juridiques et secrétaire de la Société

p.j. Votre demande d'accès; Tableau «Répartition de l'effectif par région administrative au 31 octobre 2015»; Tableau «Répartition du financement autorisé par type d'intervention financière, 2014-2015»; et Tableau «Répartition du financement autorisé par type d'intervention financière, 2013-2014».

 le 25 novembre 2015

INVESTISSEMENT QUÉBEC

Me Marc Paquet

Vice-président des affaires juridiques et secrétaire de la société

600, rue de La Gauchetière O. #1500

Montréal (QC) H3B 4L8

Tél. : 514 876-9339

Sans frais : 866 870-0437

Télééc. : 514 876-9306

marc.paquet@invest-quebec.com

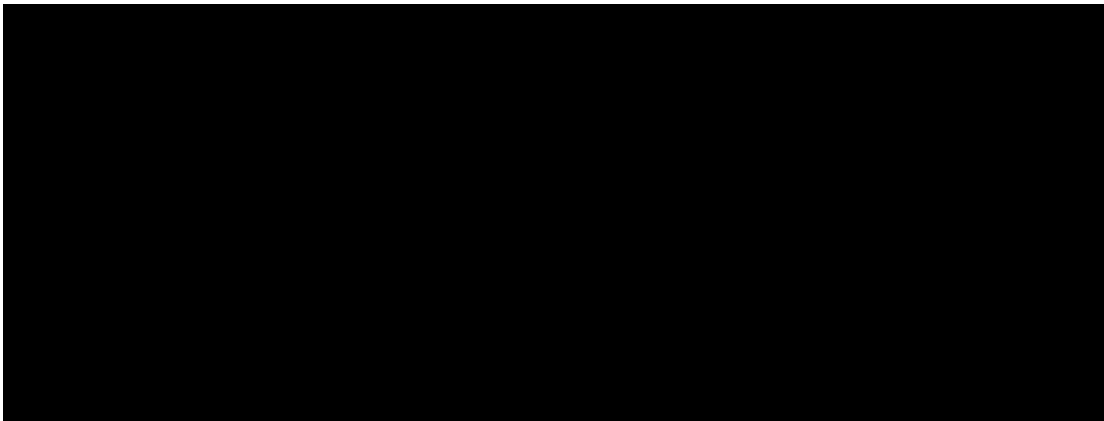
Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Je souhaite obtenir, comme le permet la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les renseignements suivants :

- Le **nombre d'effectifs** chez Investissement Québec et dans chaque bureau régional – ventilé par bureaux régionaux;
- Les **montants annuels totaux**, en prêts, subventions ou aides financières d'une autre nature, **directement octroyés aux entreprises**, au cours des deux dernières années financières.

En vous remerciant de votre collaboration, recevez, Monsieur, mes plus sincères salutations,



Répartition de l'effectif par région administrative, au 31 octobre 2015

RÉGION ADMINISTRATIVE	Nombre d'employés ⁽¹⁾
Bas-Saint-Laurent	8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	7
Capitale-Nationale	114
Mauricie	3
Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine	
Estrie	5
Montréal ⁽²⁾	262
Outaouais	3
Abitibi-Témiscamingue	1
Côte-Nord	2
Chaudière-Appalaches	4
Laval	15
Montérégie	21
Centre-du-Québec	9
Hors Québec ⁽³⁾	8
TOTAL	462

(1) Comprend uniquement le personnel permanent

(2) Comprend les deux bureaux du centre-ville et ceux des arrondissements d'Anjou et de Saint-Laurent

(3) Exclut les personnes recrutées à l'étranger

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2014-2015

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	477,4	51,1
Garantie de prêt	79,8	8,5
Garantie d'engagement financier	41,3	4,4
Capitaux propres ⁽¹⁾	247,1	26,4
Contribution financière non remboursable	39,0	4,2
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	50,0	5,4
TOTAL	934,8	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.

RÉPARTITION DU FINANCEMENT AUTORISÉ PAR TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE, 2013-2014

TYPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE	INTERVENTIONS FINANCIÈRES	
	Valeur (M\$)	(%)
Prêt	611,2	60,5
Garantie de prêt	98,4	9,7
Garantie d'engagement financier	71,6	7,1
Capitaux propres ⁽¹⁾	54,7	5,4
Contribution financière non remboursable	44,3	4,4
Fonds de capital de risque ⁽²⁾	130,9	12,9
TOTAL	1 011,1	100,0

(1) Actions ordinaires et privilégiées.

(2) Cette information n'est pas disponible par type d'intervention financière.